



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20220530-BUR-AG-22-050-DE
Date de télétransmission : 08/06/2022
Date de réception préfecture : 08/06/2022

CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 30 mai 2022

DELIBERATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Contrat de Ville de l'Agglomération de Bastia : Appel à projets 2022 - 1^{ère} programmation

L'an deux mille vingt-deux, le trente mai à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux du siège de Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRESENTS : Louis POZZO DI BORGO, Jean-Charles LEONARDI, Serge LINALE, Pierre SAVELLI, Jean-Jacques PADOVANI, Emmanuelle de GENTILI, Gérard ROMITI

POUVOIRS : Jean-Louis MILANI à Pierre SAVELLI

ABSENTS : Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Michel ROSSI, Marie-Hélène PADOVANI, Leslie PELLEGRINI

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 5

Votants : 7

Pour : 7

Non-participation : 0

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Contrat de Ville de l'Agglomération de Bastia : Appel à projets 2022 - 1^{ère} programmation

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral N°2B 2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 mars 2003, définissant l'intérêt communautaire en matière de politique de la Ville ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau et notamment : toutes autres subventions, dans le respect, le cas échéant, des règlements et documents d'orientation approuvés par le Conseil ;

Vu la loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 ;

Vu le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la Ville dans les départements métropolitains ;

Vu l'arrêté du 15 septembre 2014 portant approbation du règlement général de l'ANRU relatif au nouveau programme de renouvellement urbain en vue de la signature par l'ANRU des contrats de ville et des protocoles de préfiguration des projets ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 15 septembre 2015 portant approbation du contrat de ville de l'agglomération de Bastia ;

Considérant l'avenant au document-cadre du Contrat de Ville, permettant de prolonger le Contrat de Ville jusqu'au 31 décembre 2022 ;

Considérant l'appel à projet 2021 validé par l'ensemble des partenaires et lancé le 13 décembre 2021 ;

Considérant les trois piliers et les cinq axes transversaux du Contrat de Ville ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé de la vice-Présidente déléguée et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (A l'unanimité)

La 1^{ère} programmation de l'Appel à Projet 2022 du Contrat de Ville de l'Agglomération de Bastia, ci-annexée ;

Bureau du 30 mai 2022

OBJET : Contrat de Ville de l'Agglomération de Bastia : Appel à projets 2022-1^{ère} programmation

APPROUVE

La participation financière de la CAB à ce programme d'actions pour un montant de 134 400 € ;

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

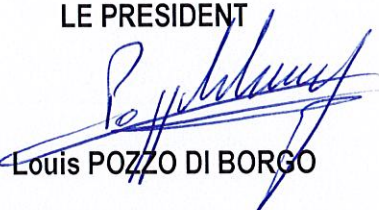
DIT

Que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2022, Chapitre 65 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT


Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le 08 JUIN 2022
et publication ou notification
du 08 JUIN 2022
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOGHRAOUI